

Régine Orfinger-Karlin

Présidente d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme, Régine a été de tous les combats...

Avocate, deuxième femme inscrite au barreau d'Anvers, elle en a été exclue, en même temps que son amie Stella Wolf, par une ordonnance de l'occupant nazi, du 28 octobre 1940, signifiée à tous les magistrats et avocats juifs « et ceux pour lesquels un doute existe... » La plupart accepteront leur omission du tableau de l'Ordre. Elle ne se soumettra pas et finit par être radiée par le Conseil de l'Ordre unanime en 1941.

Régine est dans la résistance la « courrière des partisans armés », sillonnant les routes à vélo et prenant des risques inouïs.

Son mari, Lucien Orfinger, résistant de la première heure, sera fusillé sur dénonciation par les allemands à Breendonk le 26 février 1944. Elle a toujours suspecté Paul Nothomb d'être celui qui l'a dénoncé et ce dernier tentera à de nombreuses reprises de se disculper en revenant sur son arrestation et des interrogatoires insupportables.

Leur fils Pierre est né en 1943, à la clinique Edith Cavell, à Bruxelles, sans que son père ne l'ait connu, alors que Régine était activement recherchée comme résistante et qu'elle s'y cachait sous un faux nom... Pierre est ainsi né d'une « mère inconnue »... qui considérait sa naissance « comme une autre victoire sur les forces du mal ».

Elle se retrouve seule, à 34 ans, avec deux jeunes fils à élever.

Après la guerre, elle refuse de réintégrer le barreau d'Anvers et travaille d'abord à l'Organisation des Nations Unies pour l'aide aux réfugiés, puis au cabinet du Ministre belge du rapatriement, et enfin comme conseiller juridique de l'Association israélite des victimes de la guerre.

Entre-temps, elle sera accueillie avec son amie, Stella Wolf, par le barreau de Bruxelles. Elle y sera une de ses plus grandes figures.

Militante inlassable des droits humains, elle participera activement en 1954, sous l'impulsion commune d'anciens membres de la Ligue d'avant-guerre (Emile Vandervelde, Max Gottschalk, Henri Rolin) et de nouveaux défenseurs des droits de l'Homme (Georges Aronstein, Henry Botson...), à la création d'une « Ligue Belge pour la Défense des Droits de l'Homme ».

Plus de neuf ans après la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, ce qui fondera la reconstitution de l'association, notamment par ceux qui en ont été les victimes,

comme Régine, c'est le non-respect des droits de la défense durant les procès d'anciens collaborateurs du régime nazi. Et aussi, d'une façon plus générale, *« le déclin de la moralité internationale... et l'apathie qui se manifeste devant les innombrables injustices commises par les régimes totalitaires et devant certains abus de droits commis dans les régimes démocratiques »*.

Personnellement, je l'ai rencontrée à la Ligue, au Comité central, puis au Conseil d'administration, toujours la même, passionnée, intransigeante, pleine d'humour, parfois cassante mais toujours modeste, butée mais aussi désarmante.

Je l'ai retrouvée au barreau, dans l'affaire Graindorge, l'avocat pénaliste de Besse, lieutenant de Mesrine qui s'était évadé du Palais de Justice de Bruxelles en prenant en otage le président de la chambre du conseil. Le parquet s'était persuadé que seul son avocat avait pu faciliter son évasion.

Nous avons milité ensemble avec Jacques Hamaide, Anne Krywin, Georges-Henri Beauthier, France Blanmailland, Olivier Klees et tant d'autres au « Collectif des Avocats », laïcs de gauche, que j'ai un jour invités pour un week-end de réflexion (ou une retraite, comme vous voulez...) au Prieuré Sainte-Marie à Malèves dans le Brabant Wallon, habité aujourd'hui par Gabriel Ringlet, ancien pro-recteur de l'Université Catholique de Louvain, prêtre progressiste et écrivain engagé dans le dialogue avec les autres religions et les représentants de la laïcité.

Au sein de la « Commission Etrangers du barreau de Bruxelles », qu'elle présidait, impériale, elle faisait taire les jeunes écervelés que nous étions et même le bâtonnier en exercice qui n'osait pas l'interrompre. Elle inspirait un immense respect pour ses colères devant les injustices et les violations au quotidien des droits de l'Homme en Belgique.

À 80 ans, elle allait visiter les demandeurs d'asile de la zone de transit de l'aéroport de Zaventem ou du Centre 127 et remonter les bretelles des fonctionnaires de l'Office des Etrangers ou, encore, du Lieutenant-colonel de Gendarmerie, responsable de la sécurité de l'aéroport, qui tentait vainement de nous démontrer que ses gendarmes agissaient tout en douceur...

Juive, mais d'un anti-sionisme radical, elle a été l'avocate de la veuve de Naïm Kader, le représentant de l'OLP, lâchement assassiné.

Avocate dans l'âme, pour qui toute lutte contre l'injustice est une juste cause, elle a défendu, au civil, un ancien collaborateur, parti perdre sa jeunesse au front de l'Est, au pénal, un hooligan du Heysel, en droit familial, de nombreux drames profondément humains, et en droit des étrangers, des immigrés d'origine maghrébine, turque, africaine, asiatique ou sud-américaine, pour qui la vie n'est que misère et vaine recherche d'une terre promise...

Elle a lutté pour les ouvrières de la Fabrique Nationale, pour les gitans, nomades et rejetés de partout, pour les sans-papiers, et au sein du « collectif contraception » pour la dépénalisation de l'avortement avec le gynécologue Willy Peers, injustement mis en détention préventive à la prison de Namur.

Elle avait notamment comme ami Simon Gronowski, l'enfant caché qui s'est échappé du XXème convoi qui l'emmenait, avec sa maman, de la Caserne Dossin à Malines à Auschwitz, le 19 avril 1943. Dans son très beau livre « L'histoire vraie d'Esther Naschelski », préfacé par Anne Morelli et paru aux éditions Renaissance du Livre en 2015, Simon a décrit le combat de Régine et d'Henri Rolin pour rendre à leurs parents les enfants « non réclamés », orphelins de la Shoah, abusivement confiés à des familles catholiques qui les ont adoptés et fait baptiser. En 1946, la hiérarchie catholique considérait, malheureusement, que les enfants juifs baptisés appartiennent à l'Église et ne peuvent être rendus à leurs familles.

Elle a participé à la construction d'une « Maison de la Femme » et à la création du « Syndicat des avocats pour la démocratie ».

Lors de son éloge au barreau, le bâtonnier Jean Cruyplants la décrivait ainsi : *« On la voit déambuler au palais, longue silhouette, amincie encore par une toge qui frôle le sol, cigarette aux lèvres, apostrophant de sa voix rauque et gouailleuse les confrères, les magistrats et tous ceux qu'il lui faut convaincre que le cœur est à gauche et n'entend pas toujours la raison du droit (...) Régine, passionnée, passionnante... Mais cette passionaria n'a rien d'austère. Elle est pétrie d'humour et de culture. C'est une épicurienne conviviale appréciant le bon vin, musicienne se délectant de l'opéra (...), sensible aux bijoux, aux meubles d'époque, aux couverts d'argent. »*

Elle habitait une ravissante maison, peu profonde et tout en largeur, avec un petit jardin, au coin de l'avenue Ducpétiaux et de la rue Henri Wafelaerts, où elle avait également son cabinet. Elle y recevait sa famille, ses amis, des réunions multiples d'associations où elle s'engageait corps et âme, ainsi que des immigrés en difficultés et ses clients dont certains devinrent des amis.

Je l'entends encore remettre en 1996 le « Prix de la Ligue des droits de l'Homme », qui ne portait pas encore son nom, à Nabela Benaïssa. Elle se lança dans un parallèle entre elles, toutes deux rejetées, Régine comme avocate radiée du barreau d'Anvers en raison de sa judaïté et Nabela, la jeune femme musulmane voilée de blanc dont la petite sœur, Loubna Benaïssa, avait été odieusement assassinée par un déséquilibré mental, sans que la justice ne s'en soit vraiment préoccupée !

C'était tout cela et encore beaucoup d'autres choses, Régine... Une femme, une mère, une avocate, une résistante, une militante et un grand cœur qui se

cachait dans un éclat de rire derrière la fumée de son éternelle cigarette.

C'est son ami, Jules Wolf, cofondateur avec elle de la nouvelle Ligue des droits de l'Homme, qui lui écrivait le 31 juillet 1981 une de ces facéties caractéristiques de l'humour juif : « *Ma chère Régine (...) J'annexe à la présente un article sur la grossesse possible chez l'homme, ce qui est de nature à éliminer enfin, définitivement, la discrimination dont je vous ai parlé.* »

Dans les corridors de la Ligue des droits de l'Homme, comme dans la Salle des Pas perdus du Palais de Justice de Bruxelles, nous entendons encore le rire, comme les indignations de cette jeune avocate octogénaire que son amie de toujours, Me Stella Wolf, juste un peu plus âgée qu'elle, appelait affectueusement « la gamine »...

Sa voix cassée, ses plaidoiries rocailleuses, son rire d'enfant, ses indignations et ses colères noires nous invitent à lutter jusqu'au bout, sans la moindre compromission, contre toutes les formes d'injustice !

Réginald de Béco